

Me Caroline PAYEN - SCP DRUJON d'ASTROS & ASSOCIES,
Les Patios de Forbin, 9 bis, Place John Rewald - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Tel. : 04.42.17.00.20

Me James TURNER - AARPI PLATON - MAGNE - TURNER
Avocats Associés

6, Rue Molière - 83000 TOULON

Email : contact@pmt-avocats.fr - Tél. 04 94 93 64 64

(Renseignements fournis uniquement le matin)

Site internet pour consultation des documents : pmt-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN APPARTEMENT de 47,77 m², dans une maison à usage d'habitation
et de commerce sise à LES PENNES MIRABEAU (13170),
31 Route Départementale 368 devenue 31 Avenue François Mitterrand.

MISE A PRIX : 65.000,00 € (SOIXANTE CINQ MILLE EUROS)

Visite assurée par Me SALVETTI, Commissaire de Justice, sur place,
Le Lundi 30 Septembre 2024 de 10 h à 11 h.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 9 Heures,
aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier
près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,
au Palais de Justice de ladite ville, 40 Boulevard Carnot.

**La présente vente est poursuivie A LA
REQUETE DE :**

**La Compagnie Européenne de Garanties
et Cautions (CEGC),** S.A au capital de
262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de
PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège
social est : Immeuble Austerlitz 2, 59 Avenue

Pierre Mendès France, 75013 PARIS, agissant
poursuites et diligences de ses représentants
légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,
Ayant pour avocat postulant **Maître Caroline
PAYEN,** Avocat inscrit à la Cour d'appel d'AIX-
EN-PROVENCE, plaidant par **Maître James
TURNER,** Membre de **l'AARPI PLATON-**

MAGNE-TURNER, Avocats Associés au Barreau de TOULON.

DESIGNATION DES BIENS :

Dans une maison à usage d'habitation et de commerce sise à LES PENNES MIRABEAU (13170), 31 Route Départementale 368 devenue 31 Avenue François Mitterrand, cadastrée section BD N° 30 :

- Un appartement de 47,77 m², formant le **lot n° 6** et les 198/1.060° du règlement de copropriété reçu par Maître DURAND, Notaire, le 26/02/1965, publié le 10/04/1965, volume 1344 n° 13, modificatif à état descriptif de division de Maître DUCORD, Notaire, du 18/02/2009, publié le 29/05/2009, volume 2009 P n° 4300.

L'appartement se situe au 1er étage à droite de l'immeuble ; Il se compose :

- **Une entrée - coin cuisine :** Le carrelage au sol, les plinthes carrelées, la peinture murale et plafond sont très usagés. Le coin cuisine est équipé : des meubles hauts et bas vétustes, une fenêtre à double porte coulissante avec volets.
- **Salon - Séjour :** Le carrelage au sol, les plinthes carrelées, la peinture murales et plafond sont très usagés. Pièce équipée d'une climatisation DAIKIN.
- **Couloir de distribution :** carrelage au sol, plinthes carrelées et peinture murale et plafond très usagés.

- **1ère pièce à gauche :** salle d'eau : carrelage au sol, plinthes carrelées et peinture murale et plafond très usagés. Pièce équipée de 4 spots lumineux, un meuble lavabo, un placard, une cabine de douche et robinetterie vétustes, un toilette.

- **1ère Chambre :** carrelage au sol, plinthes carrelées et peinture murale et plafond très usagés voir. On note une climatisation DAIKIN.

- **2ème Chambre :** carrelage au sol, plinthes carrelées et peinture murale et plafond très usagés.

Les lieux sont inoccupés.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie.

Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son Avocat, l'attestation prévue à l'Article R 322-41-1 du Code des procédures Civiles d'Exécution qui dispose « Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines

mentionnées à l'Article L.322-7-1 et, lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une SCI ou en SNC, il indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents. Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN.

S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant. » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

SITE INTERNET :

Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des Conditions de Vente et le Procès-Verbal Descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : **pmt-avocats.fr**, site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.

OBSERVATIONS :

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la TVA, cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

ENCHERES ET MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu le **LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 9 Heures**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, au Palais de Justice de ladite ville, 40 Boulevard Carnot.

MISE A PRIX : 65.000,00 €

Frais et droits en sus

Pour tous renseignements, s'adresser aux Avocats du Barreau d'AIX-EN-PROVENCE qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre communication du cahier des conditions de la vente le consulter au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, où il a été déposé sous le numéro **24/01688** ou au **Cabinet de Me PAYEN ou de Me TURNER**.

Signé : James TURNER